

## **Décision concernant la huitième question à l'ordre du jour: Collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales à la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale**

Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le document et a demandé au Bureau de tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer l'application et la reconnaissance des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales, conformément à la décision du Conseil d'administration, et de promouvoir la cohérence des politiques dans l'ensemble des organisations internationales, y compris par le biais d'un dialogue interinstitutions au niveau politique.

(Document GB.322/POL/8, paragraphe 35, tel que modifié.)